



ENQUÊTE

STÉRILISATIONS FORCÉES L'EUGÉNISME EXISTE ENCORE

Alcooliques, toxicomanes ou issues de minorités ethniques, des milliers de femmes dans le monde continuent à être stérilisées sous la contrainte. Privées du droit fondamental à procréer. En ces temps de stigmatisation des plus vulnérables, la tentation eugéniste pourrait bien ressurgir.

ÉTATS-UNIS

Pas d'enfants pour les toxicos et les alcoolos

Préparez vos mouchoirs, vous vomirez plus tard. Dans le genre «tira-larmes», en effet, la confession de Destiny, 20 ans, se pose là. *«Je suis la fille adoptive de Barbara Harris. À la naissance, j'ai été diagnostiquée positive au crack et à l'héroïne. Les services sociaux m'ont placée en foyer. Aujourd'hui, je figure sur la liste des meilleurs élèves de mon collège.»* Happy end, alléluia! Barbara Harris a arraché Destiny à sa toxico de mère biologique.

Horreur, cette missionnaire autoproclamée de l'enfance en danger ne s'est pas contentée de «protéger» Destiny. En 1997, elle a créé Project Prevention, association qui s'emploie à stériliser drogués et alcooliques contre une indemnisation de 300 dollars (238 euros). C'est en page d'accueil du site de cette association que s'affiche le témoignage de la jeune «rescapée». Un laïus émouvant, mais salement instrumentalisé, puisqu'il prétend conférer un visage humain aux pratiques eugénistes de Project Prevention.

Le droit de chacun à procréer? Barbara Harris, qui a fini par adopter quatre enfants de toxicos, n'en a cure. *«Si vous agissez de manière irresponsable, vous devez perdre ce droit jusqu'à ce que vous agissiez de manière responsable»*, rétorque-t-elle mécaniquement à ses contradicteurs. Ironie de la géographie, Project Prevention est basée en Caroline du Nord. Épinglé pour des actes eugénistes commis entre 1933

et 1977, cet État étudie actuellement la possibilité d'indemniser les victimes de cette barbarie.

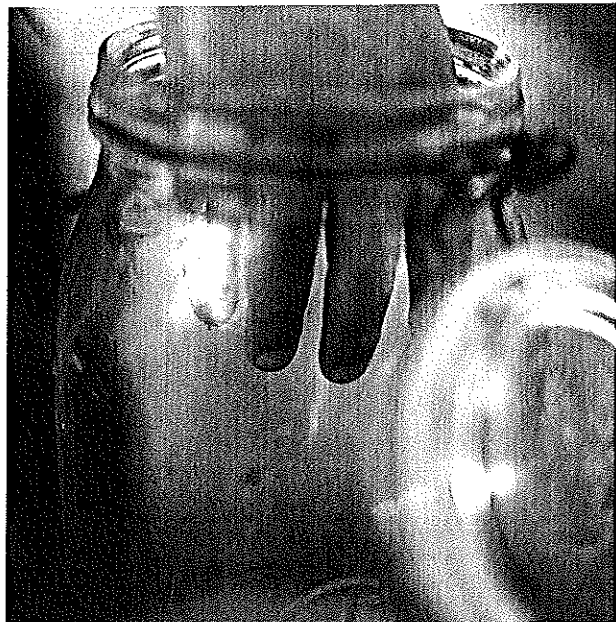
Aux États-Unis, jusqu'au milieu du ^{xx}e siècle, trente États ont empêché les citoyens considérés comme socialement, physiquement ou mentalement «inférieurs» de se reproduire. Des années 20 à 70, cette régulation du «parc humain» s'est traduite par 60 000 stérilisations. Près d'un siècle plus tard, à titre préventif, libéral et sur l'air de la libre entreprise, Barbara Harris et ses apôtres ressuscitent la même idéologie.

Pour celle qui se félicite d'avoir dépassé la barre des quatre mille stérilisations, les femmes enceintes dépendantes *«font mariner les bébés dans leurs drogues en attendant d'accoucher»*. Sous-texte de ces propos scandés sur le site Parentdish¹, les ligatures des trompes, vasectomies et autres interventions «proposées» par Project Prevention éviteraient à des milliers d'enfants de souffrir de séquelles imputables à l'addiction de leurs déviantes génitrices.

«Dans ce domaine, il est très difficile de faire la part des choses, pondère le Dr Hamid Aftisse, addictologue lillois. Les femmes toxicomanes vivent dans des conditions sociales très dures, elles consomment aussi du tabac, de l'alcool: il est donc compliqué d'identifier ce qui est précisément en cause dans l'hypothèse d'effets néfastes sur leurs bébés.»

Des objections inaudibles dans les rangs de Project Prevention qui ose qualifier la population qu'elle stérilise de «volontaire». C'est pourtant à grand renfort de slogans tels que *«ne laissez pas une grossesse gâcher votre consommation de drogues»*

1. Site anglais sur lequel Barbara Harris s'est exprimée après avoir implantée son association Project Prevention en Angleterre.



que l'association recrute ses victimes. Elle les drague dans les centres d'hébergement, les hôpitaux ou à même le bitume. Cette démarche a beau diviser l'Amérique, elle est d'initiative privée et, à ce titre, parfaitement légale. Histoire de rallier les foules à sa cause, Barbara Harris étaye son site de «contributions» comme celle d'Ernestine, 40 ans, accro au crack et mère de... dix-sept enfants. Participant de la même propagande, les mails de Sandra ou de Sharon qui, «*si elles avaient connu l'association*», n'auraient pas eu respectivement sept et quatorze enfants...

Pour achever de persuader du bien-fondé de ses basses œuvres, Project Prevention tonitruie qu'il est «*préférable d'investir 300 euros dans une stérilisation plutôt que des millions dans les soins nécessaires à un enfant handicapé par l'addiction de ses parents*»!

Populiste en diable, l'argument effraie tant il peut faire mouche en ces temps de crise et de paupérisation aggravée. En 2010, d'ailleurs, Barbara Harris a élargi sa sphère d'influence en s'implantant en Grande-Bretagne.

Cette incursion en Europe a néanmoins été contrariée par les associations de lutte contre la toxicomanie. Promptes à pourfendre des méthodes «*moralement répréhensibles*», elles ont modéré les glauques ardeurs de Project Prevention. Dans sa version anglaise, la structure se «borne» donc à proposer des solutions contraceptives à long terme.

Stoppée en vol, Barbara Harris le fut déjà dans les années 90. Alors qu'elle militait activement pour convaincre l'État de Californie de voter un texte imposant un contrôle des naissances aux mères cocaïnomanes, la pasionaria de l'eugénisme a perdu la bataille législative.

PÉROU

Stérilisation de masse pour les Indiens

Sous la présidence d'Alberto Fujimori, écroué en 2009 après avoir été reconnu coupable d'une série d'atteintes aux droits humains, le Pérou n'a pas eu l'éthique des élus californiens. Au nom de la lutte contre la pauvreté, plus de 300 000 femmes y ont été stérilisées entre 1996 et 2000. Sacrifiées sur l'autel d'une sauvage politique antinataliste soutenue par le grand frère étasunien et la Banque mondiale. Cette dernière, déterminée à enrayer une démographie galopante considérée comme nuisible à la croissance, abreuva Fujimori de subventions. L'administration américaine, elle, accompagna cette «planification familiale» via un programme de l'Agence américaine pour le développement international (Usaid). Cibles «privilégiées»: les Indiennes des Andes, d'Amazonie et des bidonvilles de la capitale, Lima. Le régime autoritaire de Fujimori alla jusqu'à imposer des «quotas» de stérilisation. Tous les moyens étaient bons pour pousser les femmes à l'opération: promesse de soins médicaux pour elles et leur famille, offre de nourriture. Et quand le clientélisme ne suffisait pas, la coercition «domptait» les récalcitrantes. Nombre de victimes de ces crimes d'État se firent donc ligaturer les trompes contre leur gré.

Cette campagne ne visait pas seulement à réduire la pauvreté, ses motivations étaient aussi idéologiques et racistes. Seules les populations indiennes – andines en particulier, car perçues comme favorables à la guérilla maoïste, le Sentier lumineux – ont été mutilées. Une commission du Congrès (le Parlement) a été diligentée pour enquêter sur cette période, mais l'affaire, prétendument prescrite, fut →

→ enterrée en 2009. Sous la pression de plusieurs ONG, Amnesty International en tête, la justice péruvienne a rouvert le dossier le 26 octobre 2011. *«Toutes celles qui ont été contraintes de subir une telle intervention doivent obtenir pleinement réparation, comme le prévoit le droit international»*, a martelé Guadalupe Marengo, directrice adjointe du programme Amériques d'Amnesty, à l'automne 2011. Et de souligner que *«chaque personne a le droit de prendre des décisions concernant la procréation sans être victime de discrimination ou de violence»*.

SLOVAQUIE

Les Roms, victimes d'un racisme ordinaire

En Europe, où élimination des plus faibles et sélection des plus forts ont parfois survécu au III^e Reich, ce message d'Amnesty mérite aussi d'être rappelé. Les derniers cas supposés d'eugénisme ont été recensés en ex-Tchécoslovaquie. Et remontent à 2003. La Slovaquie a été condamnée, le 8 novembre 2011, par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour avoir *«infligé un traitement inhumain et dégradant et porté atteinte au respect de la vie familiale»* d'une jeune Rom, connue sous les initiales de VC. Celle-ci a été stérilisée par ligature des trompes le 23 août 2000, à l'âge de 20 ans, lors de l'accouchement par césarienne de son deuxième enfant. Au dernier stade de ses contractions, les médecins lui auraient annoncé qu'elle ne survivrait pas à une nouvelle grossesse. Elle aurait alors consenti à l'opération, sans en mesurer les effets. La décision de la CEDH dans le dossier slovaque a déjà eu des conséquences. Grâce à cette jurisprudence, une plainte opposant cinq femmes handicapées stérilisées à l'État français devrait aboutir avant fin 2012 devant la même juridiction (voir page précédente). Selon les estimations de deux associations de droits de l'homme, dont le Center for Reproductive Rights,

pas moins de cent dix femmes roms slovaques auraient été stérilisées de force depuis la chute du communisme. *«Ce chiffre est seulement le sommet de l'iceberg»*, prévient leur avocate, Vanda Durbakova. Durant les années 70 et 80, l'État slovaque incitait en effet déjà ces femmes à se faire opérer. *«Le plus sérieux problème dans les familles roms est le manque de contrôle des naissances, qui donne le plus souvent une population de faible qualité, avec des enfants naissant mentalement déficients»*, rapporte un document administratif de 1970. Quarante ans plus tard, la tentation eugéniste sur fond de stigmatisation des minorités demeure. En mars 2010, le Premier ministre slovaque, Robert Fico, a appelé à retirer les enfants roms à leurs familles et à les expédier en internat pour *«les détacher de la vie qu'ils mènent dans les camps. Sinon, nous élèverons une autre génération de gens incapables d'être utiles à la société»*.

En d'autres temps, l'urgence était de traiter la «question juive». Pour l'historien Serge Bernstein, *«les périodes de crise sont celles où la crainte de la misère suscite des réactions consistant à chercher un bouc émissaire. On assiste aujourd'hui à la résurgence d'un phénomène que l'on pensait révolu avec les Trente Glorieuses: l'idée que la droite extrême abuse un peu en maltraitant les minorités, mais que, tout bien pesé, elle n'a pas totalement tort»*. Spécialiste des années 30, l'homme sait de quoi il parle. De sinistre mémoire, cette période a été marquée par le vote de mesures eugénistes qui visaient, au-delà des frontières de l'Allemagne nazie, à stériliser les minorités ethniques, les pauvres, les alcooliques, les chômeurs, les handicapés. Bref, toute personne appréhendée comme un poids pour la société. Envisagé à l'aune de la faillite financière et morale actuelle, ce rappel historique fait froid dans le dos.

Agnès NOËL - Photos: Marie LIESSE

AUX ORIGINES DE L'EUGÉNISME

L'eugénisme est une doctrine élaborée en 1883 par le scientifique britannique Francis Galton, qui vise à transformer et à améliorer le patrimoine génétique de l'espèce humaine. Elle s'inspire de la théorie de la sélection naturelle de Charles Darwin (qui était son cousin). Pour Galton, le sommet de la hiérarchie humaine est dominé par les classes supérieures blanches, loin devant les pauvres (auxquels il attribue des tares comme l'alcoolisme ou certaines maladies) et les autres races. Les progrès de la culture

et de la santé vont contre la sélection naturelle. Il faut donc se substituer à la nature et empêcher les individus «socialement inaptes» (pauvres, criminels, alcooliques, malades mentaux, handicapés, races considérées comme «inférieures», comme les Noirs, les Asiatiques, les Juifs ou les Roms) de se reproduire afin de maintenir une certaine «pureté» de la race. La doctrine sera largement reprise aux États-Unis, où l'on s'inspirera aussi des travaux du botaniste autrichien, Johann Mendel, sur l'hérédité.

Handicapée et privée de maternité

En France, des femmes atteintes de déficits mentaux, souvent légers, ont été stérilisées contre leur gré. En toute illégalité. Retour sur le parcours de l'une d'elles, opérée au prétexte qu'elle n'était pas apte à élever un enfant.

«J'aimerais que ça finisse, je veux qu'on nous demande pardon. Ça dure, cette affaire, ça dure.» Des années que Michel attend l'épilogue d'un procès sur l'histoire qui a «cassé» sa vie et celle de sa femme, Béatrice¹. Voici vingt ans, elle a été stérilisée de force. Elle est l'une des cinq femmes handicapées mentales à avoir porté plainte en 2008 contre l'État français devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Le jugement devrait aboutir avant la fin de l'année.

Toutes employées au centre d'aide par le travail (CAT) de Sens (Yonne), elles ont été stérilisées, avec l'autorisation de leur tuteur. «Le CAT menait une politique systématique: il voulait éviter les problèmes de gestion d'enfants et de

opérée. «J'étais comme déchirée», se souvient-elle. Une fois l'intervention effectuée, le médecin lui révèle qu'elle ne pourra plus avoir d'enfants.

Les années n'ont pas atténué la colère de Michel: «Les directeurs nous considèrent comme des incapables. Mais on avait toute ma famille autour de moi. Notre enfant n'aurait pas été abandonné. On avait déjà préparé sa chambre, choisi le parrain, le marraine. Nous, notre fils est dans la ténia. Il y a des gens qui veulent avoir des enfants et on leur refuse ce droit. Les gens du CAT ont détruit des milliers de joies! Ils ont tout détruit!»

En 1997, Charlie Hebdo affirmait, à la lumière des travaux menés par la sociologue Nicole Dederich, que 16 000 femmes

handicapées vivant dans des établissements spécialisés avaient été stérilisées sous contrainte en France. En 1998, un rapport de l'Association générale des affaires sociales (Agas) pointait que, sur la seule année 1996, au moins 241 handicapées avaient subi le même sort dans les hôpitaux publics.

La loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception précise pourtant qu'une femme peut stériliser une personne handicapée

mentale que s'il est impossible de lui expliquer une contraception, et que si elle ne s'y est pas opposée. Révisé, que depuis l'adoption de ce texte, aucun comitologue de ce genre. «On n'est pas sûrs que ces dispositions soient appliquées», avance M^{me} Corinne Hermann, qui a lancé pas de véritable surveillance des établissements. Et les personnes handicapées n'ont pas, fatalement, accès à un avocat. Jacques Derymacker partage son scepticisme: «Je suis certain que cela continue.» Michel, lui, attend avec impatience l'ouverture de la CEDH. «Je veux que les responsables soient punis. Il n'y a pas de raison que, parce qu'on est handicapé ou débile, on s'en sorte. Je n'ai toujours pas compris pourquoi on a abîmé notre vie.» A.N.

**"IL Y A DES GENS
QUI VEULENT AVOIR DES
ENFANTS ET ON LEUR REFUSE
CE DROIT. LES GENS DU CAT
ONT DÉTRUIT DES MILLIERS
DE JOIES!"**

Béatrice, l'épouse de Michel, a subi une lobotomie des trompes quelques mois après un premier élan. En 1991, elle met au monde un garçon qui meurt peu après sa naissance. «A cause de ça», se souvient Michel, les gens du CAT lui ont dit qu'elle devait aller à la clinique de la Croix Rouge, à Migennes (près de Sens, ndr), car elle ne savait pas s'occuper d'un enfant. On leur avait pourtant dit qu'on ne voulait pas de cette opération. Béatrice travaillait. Si elle était capable de travailler, pourquoi n'aurait-elle pas été capable d'avoir un enfant? Mais avec le CAT, on ne pouvait pas discuter.

Pour preuve, Béatrice est emmenée de force alors que Michel travaille. Quand il rentre de sa journée, les employés du CAT lui expliquent qu'elle a été embarquée. A Migennes, elle est

¹ Les frères ont été chargés.